

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Etranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE: BULLETIN POLITIQUE, V. X. — A TRAVERS LA SEMAINE. — IGNORANTS OU MENTEURS, F. Conil. — CERCLES CATHOLIQUES, E. B. — LES HONORABLES, L. Ducurtyl. — LE TONKIN, Pierre Marcel. — LA CRISE AGRICOLE. — SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, F. C. — TRIRUNE DES ŒUVRES, J. S. — OH! CES MISSIONNAIRES! Augustin Remy. — SALON DE PEINTURE, F. de Pubely. — VARIÉTÉS, Antoine François. — MARCHÉS.

BULLETIN POLITIQUE

Les droits établis par la Chambre sur les céréales et les bestiaux étrangers ont soulevé dans plusieurs journaux de très vives protestations. On leur attribue une élévation du prix du pain à Paris, et M. Millaud, sénateur du Rhône, a dit mercredi qu'on allait ainsi arrêter l'essor du commerce et paralyser les transactions.

D'autres ne voient dans cette mesure qu'une manœuvre électorale qui permettra aux députés de se présenter avec plus de confiance aux vingt-cinq millions d'agriculteurs de France, avec lesquels il va falloir compter, lorsque l'heure de déposer le bulletin dans l'urne aura sonné.

Ce qui est certain, c'est que cette surtaxe des céréales et le droit sur les bestiaux sont arrivés bien à point pour permettre d'équilibrer le budget ordinaire de 1886, à l'actif duquel on les fait figurer pour une somme de 55 millions.

Pour le budget extraordinaire, la solution sera peut-être moins facile, car les dépenses nécessitées par l'expédition de Chine ne font qu'augmenter, et le gouvernement sera bientôt obligé de demander de nouveaux crédits.

Le débat sur le scrutin de liste promet d'être assez animé, et l'on sait dès à présent que le Président du conseil, et le ministre de l'intérieur, prendront la parole au nom du gouvernement.

Il est très probable que la proposition de loi de M. Constans sera accueillie. On peut donc prévoir que les élections législatives vont se faire au scrutin de liste. Quels en seront les avantages ou les inconvénients pour le parti conservateur? c'est difficile à deviner, car dans le camp républicain, les partisans du scrutin de liste ou du scrutin d'arrondissement s'accusent réciproquement de favoriser à la Chambre la formation d'une minorité compacte d'opposition.

Cependant, et tout en admettant que le scrutin de liste relève un peu le niveau intellectuel de notre représentation, il y a lieu de redouter qu'avec la pression officielle et le mot d'ordre donné par les loges, il ne soit la cause de la non-réélection de certains députés conservateurs, connus et appréciés seulement dans une circonscription électorale, et qui seront naturellement exclus d'une liste républicaine qu'on cherchera à faire passer tout entière.

Dans tous les cas et quel que soit le système de vote qui préside aux élections futures, nous ne devons pas désespérer d'avance de l'issue de la lutte, et nous croire autorisés à abandonner le champ de bataille. Les fautes accumulées par la République en matière de finances, d'enseignement, de politique extérieure finiront peut-être par ouvrir les yeux à ceux qui conservent encore

avec un peu de bonne foi le souci des véritables intérêts du pays. Travaillons donc toujours; le succès n'appartient qu'à ceux qui le méritent par leurs efforts.

Nos prévisions touchant le conflit anglo-russe se réalisent complètement. La semaine dernière, alors que la presse proclamait l'imminence de la conflagration, nous disions que la guerre ne paraissait point si prochaine. Les événements nous donnent raison.

Sans doute entre l'empire moscovite et celui des Indes une lutte formidable aura lieu quelque jour, mais nous ne pensons pas que ce moment soit encore arrivé.

L'Angleterre a assez du Soudan, la Russie n'est pas prête. Puis les conséquences d'une pareille campagne sont tellement impénétrables, que les deux puissances hésitent avant de se lancer dans une aventure qui peut amener la ruine de l'une ou de l'autre.

Aussi le gouvernement du Czar et de la Reine se recueillent tout en continuant fiévreusement leurs préparatifs. V. X.

A TRAVERS LA SEMAINE

Facultés catholiques. — Conférences du vendredi soir. — M. le chanoine Gonnet, professeur à la Faculté des Lettres, traitera le vendredi 27 mars de : *La vie municipale dans l'Attique*.

Cette conférence sera la dernière de l'année scolaire 1884-1885.

Jeudi 26 mars, à sept heures précises du matin, une messe sera dite, à Saint-Martin d'Ainay (chapelle Saint-Michel), pour le repos de l'âme des évêques de la région universitaire, des administrateurs, des professeurs, des étudiants et des employés, décédés depuis la fondation de l'Université catholique de Lyon.

M. Valson. — M. le baron Cauchy avait laissé en mourant de nombreux manuscrits où l'illustre mathématicien avait souvent traité à fond des questions nouvelles et plus souvent encore n'avait fait qu'émettre des vues. Il fallait comprendre et élucider cette œuvre immense. L'Institut confia cette tâche à M. Valson, et aujourd'hui il récompense notre savant doyen en lui attribuant le prix de la fondation Gegner. Nous sommes heureux de ce nouveau succès de nos Facultés catholiques.

Œuvre du denier de Saint-Pierre, par annuités de un franc. Assemblée générale annuelle, le samedi 28 mars, à deux heures précises, dans la salle de l'Archevêché, sous la présidence de Son Éminence Mgr le cardinal Caverot.

Allocution par le R. P. Mathieu-Lecomte, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

Rapport sur l'Œuvre, par M. Ch. Jacquier, avocat, président de l'Œuvre.

Patronage de Sainte-Blandine. — Dimanche dernier Son Éminence bénissait la construction de Sainte-Blandine, — cure, école, patronage (avec chapelle), — en présence du clergé de la paroisse et des directeurs et bienfaiteurs du patronage.

Son Éminence a adressé aux très nombreux enfants du patronage une paternelle allocution.

Œuvre du Vœu national. — Les recettes du mois de février 1885 pour l'église de Montmartre s'élèvent à la somme de 116.137 fr. 10 cent.

Les recettes totales depuis le commencement de la souscription, étaient au 28 février dernier de 15.299.691 fr. 46 cent.

Les promesses de Monsieur Gailleton. — Ce n'est pas une douce chose que d'être maire républicain de Lyon. M. Gailleton peut faire preuve de cette indubitable vérité. Au jour de son élection si désirée, si enviée, il avait vu dans un lumineux lointain le Sénat, avec son fauteuil d'indéfectible. Hélas! le Sénat s'est enfui et il ne reste plus aujourd'hui que les amertumes de sa position. Monsieur Gailleton a, comme on le dit si énergiquement, mangé son pain blanc le premier. Aussi quand, il y a deux jours, une délégation ouvrière allait lui rappeler ses magnifiques promesses : pain à bon marché, travail pour le pauvre peuple; M. le maire était malade. Cela se comprend; que répondre aux délégués alors qu'on n'a rien fait et qu'on ne peut rien faire. Malheureusement ces maladies politiques, fussent-elles on ne peut plus véritables, ne trompent personne; elles prouvent simplement que le règne de M. Gailleton est bien fini.

Police républicaine. — L'ordre public en France est quelque chose de fort singulier sous un gouvernement républicain. Qu'on en juge par les faits suivants : A Marseille, si vous voulez embarrasser la rue de vos tonneaux d'huile, de vos établis, de vos ouvriers ou domestiques, et cela sans courir le risque d'une contravention? Oh! c'est bien simple : dites-vous républicain. Alors l'agent de police s'empresse de tourner les talons; rien n'est si dangereux qu'un conseiller municipal pris en flagrant délit. Mais là ne se bornent pas les éloges qu'on doit à l'admirable police de Marseille. Plusieurs centaines de malandrins envahissent la gare et luttent journellement avec les employés. Je ne parle pas des voyageurs pillés, dévalisés et brutalisés à tout propos. Partout ailleurs, dans ce beau pays de France, se commettent meurtres, assassinats, vols, et presque jamais la police ne prend personne. Et pourquoi? Une seule raison : le respect dû à l'autorité n'existe plus chez les gouvernés; les gouvernants n'ont plus souci de la justice. Tout bon républicain est impeccable; tout réactionnaire est ni plus ni moins qu'un scélérat.

Pour un billet de banque. — Les journaux de Paris nous ont conté cette semaine une bien instructive histoire. Un conseiller municipal de ladite cité ayant glissé par mégarde un billet de banque de cent francs dans l'urne, au lieu et place d'un billet de vote, à la question du scrutateur étonné SEPT conseillers répondirent que le billet de banque leur appartenait.

Devant une pareille réclamation de paternité, l'enfant fut envoyé... au bureau de bienfaisance.

L'auteur de la substitution involontaire peut bien regretter ses cent francs, mais il lui reste comme fiche de consolation d'avoir acquis pour ce prix la connaissance de la valeur morale de six de ses collègues. Ce n'est pas payé trop cher!

Mauvaise foi radicale. — Nous avons parlé dans un de nos précédents numéros de ce pèlerinage d'industriels chrétiens allant auprès du Souverain Pontife, puiser à nouveau ces enseignements que l'Eglise catholique seule possède, pour la solution des grandes questions sociales. Travestissant leurs intentions, M. Lissagaray n'a pas craint de leur consacrer dans la *Bataille* un article aussi furibond que mensonger. Nous citons d'après le journal la *Corporation* un passage de cet article :

Comme vous mériteriez, ô tartufes! de trouver au retour de Rome vos usines aux mains de ces travailleurs! Puisque votre chef est là-bas, restez-y. Emigrés volontaires, pourquoi rentrer en France? Quelle peste nous rapportez-vous? La discipline catholique appliquée aux usines, c'est-à-dire un bain double.

Et voilà le style des journalistes qui veulent instruire le peuple!

Anniversaire du 18 mars. — Peu bruyant à Lyon, cet anniversaire a passé ina-

perçu. A Paris, ont eu lieu de nombreuses agapes; la Commune a été fêtée presque officiellement.

Les membres de la presse républicaine étaient en grand nombre. A Lyon, comme à Paris, des toasts ont été portés à la Commune, et les cris de *Vive la Commune* ont été poussés. La commune avec ses horreurs semblent venir à grands pas.

Elections conservatrices. — Dimanche dernier, dans le département des Hautes-Pyrénées, avaient lieu les élections des conseillers généraux dans quatre cantons. Les conservateurs ont été victorieux dans trois. Dernièrement sur sept autres cantons où il y avait un conseiller général à élire, les républicains ont été battus dans cinq. Ajoutons à cela l'élection de la Flèche où les républicains ont perdu en trois taus près de quatre mille voix.

Agissons de même aux prochaines élections.

Nécrologie. — Le monde des lettres vient de faire une grande perte, M. Charles Deslys l'écrivain religieux et distingué, auteur de plusieurs romans très finement écrits, est enlevé jeune encore, à la carrière littéraire.

Souhaits de bienvenue. — Vient de paraître le 15 mars, boulevard Saint-Germain, 262, à Paris, la *CORPORATION*, journal hebdomadaire, où seront réunis le *Bulletin* de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers et la *corporation* (semi-hebdomadaire), fondée par M. G. Levasnier, qui en reste directeur.

Cette publication, destinée surtout aux ouvriers, a pour mission d'opposer au socialisme révolutionnaire les principes du catholicisme social et d'en montrer les applications pratiques dans les institutions corporatives de l'œuvre des Cercles.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste. 6 fr. par an.

L'œuvre des Fourneaux de la presse. — Nous remercions les généreux donateurs de la Tombola de l'œuvre de la Presse, grâce à eux l'exposition des lots, ouverte incessamment, promet d'être brillante.

Les personnes qui voudraient se procurer des billets en trouvant dans nos bureaux, rue Mulet, 8. Le billet 1 fr., la série des 20 billets 20 fr., chaque série gagne un lot.

Lyon-Revue. — Vient de paraître le 49^e numéro. Citons entr'autres : Le portrait de Victor Laprade, son éloge par François Coppée; l'œuvre des Fourneaux par A. Léger; Etudes lyonnaises par le baron Raverat; plusieurs articles signés des noms si connus : Georges Guigue, Morel de Voleine, Emmanuel Vingtrinier. Illustrations par E. Froment.

Directeur et rédacteur en chef : Félix Desvernay, officier d'académie.

Rédaction et administration : 22, rue Palais-Grillet.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque :

M. Lachaud, vicaire à Sail-sous-Couzon, a été nommé vicaire à Saint-Martin-d'Estreaux.

Ignorants ou menteurs

Un rédacteur du *Progrès* a écrit, à la date du mercredi 18 mars, un article non signé, sous ce titre : *Les hommes barbus*.

C'est une leçon d'histoire fantaisiste, à l'usage des gens crédules qui lisent le *Progrès*. Il résulterait des renseignements recueillis par le publiciste anonyme que les missionnaires en général, et ceux de l'Algérie en particulier, « arrêtaient l'expansion pacifique de la France aussi bien en Algérie que dans les mers de Chine ».

« Les peuples orientaux, d'après le même

écrivain, sont restés rebelles à la civilisation européenne, et ont refusé de nouer avec les nations civilisées des relations durables, parce qu'on a cherché à violenter ce qu'il y a de plus précieux chez l'homme : la conscience ».

Les mêmes sources historiques ont appris au Progrès que « le catholicisme emploie contre les Arabes et les Kabyles des moyens de persuasion et des moyens de violence » ; mais il se garde bien de citer les uns ou les autres de ces moyens.

Chose étrange : le Progrès extirpe sa diatribe d'un article du Temps, journal protestant de Paris.

Ah ! ça, voyons, bon Progrès, est-ce sérieusement que vous croyez à des confidences faites par Mgr Lavignier à un correspondant d'un journal protestant ?

L'éminent cardinal d'Alger, à qui personne, même parmi les plus chauds républicains, ne refuse de reconnaître une haute intelligence et un véritable patriotisme, et que les Arabes eux-mêmes respectent comme un père, en acceptant ses charités éclatantes, aurait avoué qu'il n'y a rien à faire pour convertir les musulmans, et encore un coup, il aurait déclaré cette impuissance à un journaliste parisien et protestant. C'est trop drôle.

Et les lecteurs du Progrès, qu'on se garde bien d'informer de l'histoire vraie de la colonisation en Afrique, auxquels on ne dit pas un mot des progrès réalisés depuis 1830, au point de vue de la civilisation et de la propagation du catholicisme dans ces régions, acceptent sans sourire les assertions erronées de leur journal !...

Qui cependant pourrait ignorer que la population de l'Afrique, celle de l'Algérie en particulier, se compose d'une infinité d'éléments très différents les uns des autres ?

Notre colonie française est formée là-bas de plus de 150.000 nationaux, la plupart catholiques. Il faut à ces Français d'au-delà des mers, des ministres de leur religion. C'est un droit incontestable. En Algérie toujours, il y a plus de 120.000 Espagnols, Maltais, Suisses, etc., également catholiques pour la plupart. Les Anglais et les Allemands y ont aussi des compatriotes, avec des ministres luthériens, anglicans et calvinistes. Les statistiques de propagande de Londres, de Berlin et de Paris fournissent des chiffres respectables dans l'énumération des secours d'argent envoyés là-bas pour convertir les musulmans, Arabes ou autres, qui peuplent l'Algérie. Le Progrès se garde bien d'en parler.

Les Arabes d'ailleurs, descendants des anciens conquérants du pays ne sont pas originaires de l'Afrique, mais ils sont venus du sixième au douzième siècle, du fond de l'Asie ; et tout le monde s'accorde à reconnaître, l'histoire en main, que ces populations, guerrières à l'origine, sont peu disposées à la soumission, mais plutôt turbulentes, paresseuses, souvent perfides et fanatiques.

On compte en tout 2.600.000 Arabes ou Kabyles, auxquels on peut joindre 80.000 Maures, race indigène mêlée de Berbères, habitant les villes du littoral, et s'occupant de commerce ; 15 à 20.000 Koulouglis, issus de Turcs et de femmes Maures ; 35.000 juifs naturalisés français, et environ 12 à 15.000 nègres, qui vivent dans les villes ou forment quelques tribus rurales appelées *Abid*.

Ces chiffres sont exacts. Si l'on voulait maintenant parler des innombrables tribus sauvages que les missionnaires catholiques gagnent ou s'efforcent de gagner à la civilisation et au christianisme, on aurait à étaler aux yeux des lecteurs, instruits ou non, des chiffres étonnants et véridiques.

Les Arabes ne sont donc pas l'unique objet de la sollicitude des missionnaires d'Afrique, que l'éminent archevêque d'Alger dirige.

Les relations de tous les voyageurs, aussi bien en Algérie que dans le centre de l'Afrique, sont unanimes à reconnaître la salutaire influence du christianisme en Orient, et cela non pas seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue humanitaire et social.

Les écrits des grands explorateurs, de Mungo-Park, Clapperton, Denham, Richardson, Lenz, Matteucci et Massari, Speke et Grant, Marno, Gordon, Beke, Heuglin, Munzinger, Duveyrier, Roudaire, Flatters, Beurmana, Beulé, Livingstone, Stanley, Cameron, Young Baines, de Brazza, de Lesseps, et le dernier revenu de ces contrées lointaines le jeune et brave Victor Giraud, un Lyonnais ; tous ces écrits sont unanimes à reconnaître qu'ils n'ont pas eu d'auxiliaires plus sûrs et plus expérimentés que les humbles prêtres exposant chaque jour leur vie, au milieu des peuples sauvages de l'Afrique.

Tout le monde n'a pas à sa portée les renseignements précis et impartiaux des voyageurs que nous venons de nommer. Mais au moins, les porte-flambeaux du Progrès, si amis de l'instruction, devraient-ils, avant de mystifier leurs lecteurs, se tenir un peu au cou-

rant de la science contemporaine, ou ne pas s'aventurer à dire des choses monstrueuses de mauvaise foi ou d'ignorance.

Ce que coûte aux catholiques d'Europe ou de France, la propagation de la foi en Afrique ou en Chine, ne regarde pas le Progrès, ni ceux qui ne donnent pas un sou à cette œuvre.

Le catholique contribuant de ses deniers à l'extension de la civilisation chrétienne ne demandera jamais rien aux francs-maçons ni aux athées de toutes nuances qui peuplent la vieille Europe.

Voilà dix-huit siècles que les missionnaires catholiques se dévouent et risquent leur vie. C'est un passé qui garantit leur avenir. Mais encore une fois, ils sont ignorants ou menteurs, ceux qui arrangent l'histoire des peuples, à la manière du Progrès.

Une des premières conditions du prosélytisme catholique, et le secret de ses succès séculaires, c'est précisément la liberté qu'il laisse aux peuples de choisir le culte chrétien, ou de garder celui qu'ils avaient auparavant. La doctrine du Christ se prêche, et ne s'impose pas, ni par le glaive ni par le canon.

C'est un fait singulier à constater qu'on fasse aux missionnaires français le reproche dû aux seuls mahométans, qui faisaient des disciples au Prophète, par la terreur et la force. Et cela pendant les siècles florissants de la domination turque en Orient et en Occident.

Le missionnaire algérien ou du centre de l'Afrique répand les bienfaits de la charité ; soigne les malades, secourt les pauvres, et explique ensuite la religion du Christ, suivant en cela la même méthode que son Maître. Il fait et il instruit, *cœpit facere et docere*.

Qu'on nous montre, ailleurs que dans la religion catholique, une semblable philanthropie, sans parler des milliers d'hommes qui ont payé de leur sang un succès parfois minime en apparence ; qui pourra, de bonne foi, nier les témoignages éclatants de l'histoire ancienne et contemporaine de nos missions, et les résultats obtenus, de l'aveu même des plus sceptiques, au triple point de vue de la civilisation, du catholicisme et du patriotisme national.

F. CONIL,

Cercles Ouvriers

Les réunions des membres de l'œuvre des Cercles permettent à ceux qui font partie de cercles différents de se rencontrer et de se connaître, elles resserrent les liens de ceux qui se connaissent déjà, elles sont l'occasion trop rare et toujours recherchée d'entendre des voix éloquents, elles donnent à tous un puissant encouragement en leur montrant, que dans la lutte qu'ils soutiennent, du moins ils ne sont pas seuls. Leur importance a été comprise, nous les voyons toujours nombreuses, et celle dont nous avons à parler l'a été plus encore.

Dimanche, 15 mars, les Cercles célébraient leur fête patronale. Après le saint sacrifice de la messe offert dans la chapelle de Fourvière, par M. l'abbé Chavannes, et pendant lequel M. l'abbé Forest a prononcé une allocution, on s'est rendu dans la maison de la commission de Fourvière qui avait offert sa plus vaste salle pour le déjeuner qui, selon l'usage, devait suivre la cérémonie religieuse. Nous ne parlerons pas de la gaieté et de la cordialité qui n'ont cessé de régner, on nous accuserait de lieu commun ; mais dût-on nous en accuser, nous parlerons de l'enceinte trop étroite, car il n'y eut pas dans la salle préparée place pour tous les convives.

Au dessert, M. Debanne, président, a remercié tout d'abord M. Forest de la part qu'il avait prise à cette fête, exprimé ses regrets de l'absence de M. le Vicaire général Richoud, puis en quelques mots émus parlé de notre dévouement et de nos vœux pour le Souverain-Pontife. M. le baron Maupetit a fait alors le récit de l'audience accordée au pèlerinage des patrons catholiques ; il a rappelé l'intérêt que le Saint-Père avait manifesté pour leurs généreuses tentatives, quels éloges il leur avait accordés, comment il les avait bénis eux et leurs ouvriers.

M. Charles Jacquier, dans une chaleureuse allocution, a rappelé l'origine de cette œuvre des Cercles qui, au lendemain d'une guerre effroyable, « avait jeté dans un sillon arrosé de sang le germe fécond duquel devait sortir l'arbre de paix et de charité. » L'heure est peut-être plus proche qu'on ne le pense, a-t-il ajouté, où l'on nous demandera de tenir nos promesses et de donner le remède vainement cherché par tant d'autres, qui mettra fin au désordre moral dans le monde industriel. Pour ce moment, soyons prêts. Les applaudissements qui avaient accueilli M. Jacquier au moment où il se levait, ne cessèrent que longtemps après qu'il se fût assis.

Après le banquet une tombola a été tirée, et l'on s'est séparé en se promettant d'être fidèle au prochain rendez-vous. E. B.

Les Honorables

Dans le langage parlementaire, un honorable et un député sont synonymes ; ce qui ne signifie pas que tout député est nécessairement honoré et considéré ; de même que honnête homme et républicain ne veut pas dire que tout républicain est honnête homme et que tout honnête homme est républicain.

Ces distinctions viennent à la pensée en voyant devant le tribunal correctionnel de la Seine deux honorables assis sur la selle de vagabonds, des filous, des voleurs de profession, des prostituées et de leurs souteneurs. Deux députés de plus ont, en effet, compromis leur honorabilité jusqu'à mériter la sévérité des paroles du ministère public, et même de se voir menacés des qualifications du Code pénal.

Après les Marius et les Brutus, dont le nom républicain a été récemment accolé à des noms de députés français justiciables aussi de la police correctionnelle, les deux nouveaux venus ne sont point prévenus du vol violemment pratiqué par des habitués de prison. Le ministère public demande compte aux honorables du délit des habiles dont l'intelligence et la ruse sont mis au service de la perversité. Il s'agit d'escroquerie et d'abus de confiance.

Ce n'est pas de M. Paul de Cassagnac seul que les prévenus ont reçu un coup de fouet cinglé en plein visage. Les journaux judiciaires, qui écrivent l'histoire authentique des faits de justice, signalent les prévenus mis en cause.

On lit dans le journal *Le Droit* que « deux députés français, l'un de Paris, l'autre du Gers, en compagnie d'un député belge, profitant surtout de l'honnêteté des électeurs, n'ont pas hésité à trafiquer de leur titre. Ils ont pris ce qualificatif de député dans des circulaires destinées à duper les malheureux dont ils attireraient ainsi la confiance. Ce mandat, ils n'ont pas hésité à le vendre, et ils le traînent aujourd'hui sur les bancs de la police correctionnelle. »

C'est la débâcle d'une nouvelle compagnie : le *Comptoir industriel de France et des colonies*, qui a motivé la poursuite des honorables sous la prévention d'escroquerie et d'abus de confiance, outre celle de contravention à la loi sur les sociétés.

Or, ces prévenus sont des républicains pur sang. Les membres du Parlement républicain qui poursuivent de leur haine la religion de la France, qui spolient le culte catholique, qui s'efforcent de jeter dans l'âme des populations de la ville et de la campagne la plus abjecte incertitude, jusqu'à l'athéisme, préparant ainsi avec préméditation la barbarie de l'avenir, ces honorables, les plus cruels ennemis de la patrie, ne sont pas seulement, paraît-il, des francs-maçons dévoués à l'œuvre infernale de destruction de la foi chrétienne, mais ils compteraient parmi eux des hommes politiques menacés d'être qualifiés *escrocs* par les tribunaux.

Toutefois, attendons la fin, dira-t-on, les prévenus principaux sont peut-être les seuls auteurs des faits incriminés, les députés administrateurs de la Société industrielle en ruine sont peut-être les victimes innocentes de gérants infidèles. A cela un malheureux actionnaire, victime lui-même pour une somme importante, par une lettre adressée au *Droit*, fait une réponse ainsi conçue :

« Si un pauvre diable comme moi et beaucoup de mes camarades n'avait pas vu sur les prospectus d'émission des noms connus, des députés de son propre arrondissement, aurait-il souscrit ? Assurément non. Mais n'oubliez pas, je vous prie, ceux qui prêtent leur nom pour attirer le gogo ! etc. »

En langage du Code pénal, ceux-là peuvent se nommer les complices.

Si ces députés compris dans la poursuite ont pu ignorer les agissements des gérants de l'association, quoique administrateurs, sans doute ils éclaireront leurs juges sur leur complète innocence. Mais c'est déjà trop que les auteurs des faits incriminés aient pu allécher les actionnaires par l'annonce de la coopération des députés compromis.

Si la complicité est démontrée par les débats, la Chambre des députés de 1885 pourra ajouter à son casier judiciaire deux noms de plus qui souillent son honorabilité.

Il y a donc de la part de nos gouvernants déjà trop de scandales ! il ne faut pas s'étonner de la sanglante apostrophe que nous lisons dans le journal de M. Andrieux, *la Ligue* :

« En voilà assez ! Arrêtez l'essor de nos victoires au Tonkin, assez de soldats morts pour des spéculateurs véreux ; ce n'est pas à César, mais à Mandrin que nos soldats en s'embarquant doivent dire : *Morituri te salutant !* »

De toutes ces choses honteuses, un enseignement se dégage.

Les élections sont proches ; plus que jamais leur importance impose le choix de députés dignes de confiance, capables de comprendre combien les intérêts et même le salut de la France sont compromis. Le sacrifice des intérêts moraux et matériels doit révolter toutes les consciences honnêtes ; mais les électeurs contribuables, sans cesse rançonnés, s'ils ne restent pas indifférents, seront effrayés du sort de la fortune publique et privée, et surtout la moralité de nos gouvernants leur fera appréhender davantage de pires excès.

L. DUCURTYL.

Le Tonkin

Franchement cette comédie, ou plutôt ce drame du Tonkin ne peut plus durer.

La ruine du commerce, la ruine de l'industrie, la ruine de l'agriculture nous révoltent ; mais enfin ce ne sont encore que des pertes d'argent, et perte d'argent n'est pas mortelle. Nous les supportons en gémissant.

Mais ce que nous ne pouvons supporter, ce qui doit soulever l'indignation générale, c'est le gaspillage du sang français.

Oui, on gaspille le sang français, et c'est une phrase que je me fais fort de prouver.

Combien reste-t-il d'hommes au Tonkin ? Combien en a-t-on envoyés ?

Qui donc mettra ces deux chiffres en regard ?

Que l'un est gros ! que l'autre est petit !

Quand nous donnera-t-on la liste complète des hommes tués au feu et des morts des fièvres ?

Ah ! elle est longue cette liste !

Et qui donc l'a allongée si démesurément ? Qui ? Nos généraux ? Non, jamais, ce sont des braves. Nos soldats ? Qui donc oserait le soutenir ? Ce sont des lions.

Honneur à nos généraux ! Honneur à nos soldats ! Dans un siècle de médiocrités, ce sont des héros !

La faute, disons-le crûment, la faute est à ceux qui ont eu peur pour leur portefeuille de ministre.

Le jour où ils envoyaient les 50.000 hommes nécessaires, ils perdaient leur portefeuille. En n'expédiant que 10.000, ils gagnaient du temps, faisaient mourir des hommes, mais conservaient le pouvoir. Ils ont pris ce dernier parti.

Qui le niera ?

Voici je ne sais combien de mois que nous réclamons l'expédition d'un nombre d'hommes double de celui qu'on a envoyé. Quand le fera-t-on ?

Envoyer par petits groupes, c'est faire tuer par petits groupes. Envoyer en bloc, c'est en finir.

Ouvrira-t-on les yeux ? Aura-t-on le courage d'avouer toute la vérité et d'agir en conséquence ?

Il serait temps !

Voici maintenant que la Cochinchine se révolte ! Le point d'appui tombe sous l'édifice ! Ce n'est plus 20.000 hommes qu'il faut envoyer, c'est 50.000, c'est peut-être 80.000, à moins de déshonorer le drapeau français et de tout abandonner.

Voilà où nous ont mené les hommes qui nous gouvernent.

Après des millions engloutis et des troupes décimées, ils n'osent pas encore agir.

Hier, on envoyait 10.000 hommes, quand il en fallait 40.000 ; aujourd'hui, on expédiera 20.000 hommes, quand il en faudrait 80.000 !

Heureusement que les élections ne sont pas loin ! Encore faut-il attendre jusqu'aux élections !

Ah ! nous voudrions bien savoir quel gouvernement nous aurions demain, si le choix en était laissé aux survivants du Tonkin !

PIERRE MARCEL.

La Crise Agricole

Sur 50 millions d'hectares dont se compose le sol national, 26 millions au moins sont consacrés à la culture des céréales, et l'administration des contributions directes évalue à 63 0/0 la valeur de ces 26 millions eu égard à la totalité du territoire cultivé. L'agriculture représente donc près des deux tiers de la richesse territoriale de la France. Voyons ce qui a été fait, non pas même pour accroître cette richesse, mais au moins pour la conserver et la défendre.

Quand on a proclamé la liberté de l'échange, et supprimé tout droit de douane sur les céréales, on a dit : La France deviendra le grenier de l'Angleterre ; l'agriculture prendra un tel essor qu'elle produira, chaque année, un excédant de 8 à 10 millions d'hectolitres. Avec cet excédant, elle deviendra la pourvoyeuse de l'Angleterre et des Etats voisins. Nous n'aurons plus rien à demander à l'étranger dans les années calamiteuses. Les millions afflueront chez nous au lieu d'en sortir... (Rapport de 1861 devant

dant la revision de la loi sur les céréales, p. 64, 66). On affirmait que le blé d'Amérique n'arriverait jamais au Havre à moins de 20 fr. l'hectolitre.

Est-ce cela qui s'est réalisé? Aujourd'hui, l'Amérique, les Indes, la Californie, l'Australie alimentent le monde. Elles écrasent nos marchés. Le blé américain arrive au Havre à 13 fr. l'hectolitre. Et dans quelle proportion? Du 12 août au 30 novembre 1884, en un peu plus de trois mois, 4.344.326 quintaux métriques de blés étrangers sont entrés en France, non compris 177.454 quintaux de farine, tandis que, dans la même période, nous avons seulement exporté 14.752 quintaux de grains, et 34.767 quintaux de farines, bien que la récolte ait été d'une bonne moyenne chez nous.

L'agriculteur français ne peut donc plus vendre son blé sur le marché national qu'à perte.

En effet : L'Etat a fait faire en 1879 l'évaluation des bénéfices et revenus de la propriété agricole non bâtie, qui représente un capital de 91 milliards. (La propriété bâtie étant évaluée à 40 milliards). Le revenu de ces 91 milliards a été estimé à 2.645 millions, moins de 3 0/0, y compris non seulement ce qui est payé aux propriétaires, mais tous les bénéfices de l'exploitation du sol, tout ce que gagnait le fermier, le métayer, le propriétaire qui exploitait lui-même.

De quelles charges est grevé le revenu? La guerre de 1870 a grevé notre budget de 600 millions d'impôts nouveaux. Ajoutés à l'ensemble de nos charges précédentes, ils ont élevé le total de ces charges à la somme de 2.500.000.000 fr. Si les dépenses nationales s'étaient arrêtées là, nous aurions pu supporter patriotiquement ce fardeau, qui est resté à ce chiffre jusqu'en 1875. Mais, avec les travaux publics, entrepris sur une échelle extravagante, les constructions d'écoles, l'instruction obligatoire, les expéditions lointaines, on est arrivé aujourd'hui à un budget total de 4.250.000.000 fr. sans parler des crédits supplémentaires pour des dépenses extraordinaires qui ne figurent pas au budget ordinaire de chaque année, les dépenses ont augmenté, depuis 1877 de 200 millions.

Citons quelques chiffres : En Algérie, toutes les dépenses ont augmenté depuis huit ans. Elles ont augmenté dans la même proportion en France, la caisse de retraites pour la vieillesse constitue l'état de 85 millions, 8 millions de pensions ont été concédées aux prétendues victimes du 2 décembre. Les pensions militaires sont accrues de 30 millions et croîtront d'autant d'ici deux ou trois ans. Les pensions civiles dépassent 60 millions; elles seront à 100 d'ici à peu de temps. On a grossi le traitement des préfets, augmenté leurs frais de bureaux, doublé la dépense des prisons et de la police, sans que nos personnes et nos propriétés soient mieux protégées, au contraire. De 37 millions le budget de l'instruction publique est monté à 140, non compris 45 millions à ajouter pour appliquer la loi de 1880 sur l'instruction obligatoire, et les annuités à inscrire dans les futurs budgets pour les 36 millions de constructions scolaires. Tout compris, l'instruction publique nous coûtera plus de 200 millions pour 4 millions d'enfants, de telle sorte que chacun d'eux revient annuellement à 50 fr. La dépense a quintuplé, quoi qu'on apprenne pas à lire et à écrire à un Français de plus, car la population scolaire des écoles publiques n'a pas augmenté. Les postes et télégraphes dépendent 20 millions de plus qu'ils ne rapportent. La marine coûte par an 210 millions au lieu de 126 en 1875, sans y comprendre 100 millions au moins nécessaires aux expéditions du Tonkin, de Chine, du Congo et de Madagascar. La guerre excède 800 millions, pour un effectif de 521.000 hommes, lorsque l'Allemagne dépense 500 millions pour 400.000. Si ces 121.000 hommes que nous immobilisons dans nos casernes de plus que les Allemands, et qui coûtent 150.000.000 travaillaient aux champs, ils produiraient au moins 150 autres millions. Perte totale : 300 millions, Trois milliards ont été employés depuis cinq ans aux travaux publics, ou à des travaux soit disant tels, car les ministres imputent sur ce chiffre beaucoup de dépenses normales qu'ils déguisent ainsi, parce qu'ils n'ont pas de crédits pour les payer. 800 millions ont été affectés à la création des chemins de fer de l'Etat, qui le ruinent et n'enrichissent pas le pays. Les ouvriers appelés à travailler sur les chantiers de ces chemins de fer, ont été enlevés à l'agriculture qui manque de bras et ont procuré partout une cherté artificielle.

Ajoutons à tous ces chiffres les impôts établis au profit des communes et des départements, les centimes additionnels. Ils étaient en 1872 de 228 millions à l'heure actuelle ils sont de 469 plus que le double!

L'octroi lui-même a doublé. A Paris, il était il y a dix ans de 106 millions; aujourd'hui il a passé à 145. Pris en bloc dans toutes les villes, il a monté de 150 à 275, chaque habitant paye 72 fr. par an pour l'octroi seulement; 300 fr. pour une famille normale! Les prestations ont augmenté de 25 0/0; de 60 millions elles sont venues à 75.

L'impôt de l'enregistrement et du timbre qui pèse sur la propriété foncière non bâtie dans les campagnes, a produit, en 1881, 295 millions par an. Du reste, pour les contributions indirectes en général, le produit annuel est de 1950 millions. En attribuant sur ce chiffre 250 millions à l'agriculture, on demeure au dessous de la vérité, car on l'a déjà dit, l'agriculture représente à peu près les deux tiers de la richesse territoriale de la France.

Additionnez toutes ces charges : elles forment un total de 4.250.000.000 fr. indiqué plus haut. Quelle est la part de l'agriculture dans cet énorme fardeau?

Le calcul est facile à faire : L'impôt foncier proprement dit, y compris les centimes communaux et départementaux est par an, de 288 millions

L'impôt des portes et fenêtres supporté par les habitations à la campagne. 24

La contribution personnelle et mobilière payée par les habitants de la campagne	45	—
L'impôt de main-morte sur les biens ruraux	3 1/2	—
Les prestations des chemins à la campagne	51	—
L'enregistrement et le timbre sur la propriété non bâtie	295	—
Les impôts indirects supportés par l'agriculteur	250	—
Total	956 1/2	—

Qui est-ce qui acquitte cette somme de 956 millions? L'agriculture seule. Or, comme son revenu est de 2.645 millions, le propriétaire et le travailleur de la terre paie à l'Etat, aux départements et aux communes plus du tiers de son revenu soit 34 0/0. Est-ce équitable? Non. (A suivre.)

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

Séance du 18 mars 1885

Présidence de M. le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Philipon, qui répond en quelques mots aux compliments de M. le comte de Charpin-Feugerolles.

M. le baron Raverat fait part à ses collègues du succès que vient d'obtenir au concours de poésie de l'Académie de Toulouse, M. Gabriel Collin, membre de la Société littéraire de Lyon.

Suit la lecture d'une lettre de M. l'abbé Cucherat, membre correspondant, ayant trait à la publication d'un travail sur l'église d'Avenas, en Beaujolais. Un chapitre de cette étude sera lu à la Société, dans une prochaine séance.

M. Georges Guigue, lit un remarquable travail sur l'arrivée en France des Tard-Venus, après le traité de Brétigny (8 mai 1360), avant la fameuse bataille de Brignais. Ces bandes, sous la conduite de chefs dignes d'elles, infestent le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, et signalent partout leur passage par des excès révoltants.

M. Desvernay raconte en quelques pages, *Comment on voyageait au temps jadis*, et donne le récit détaillé des étapes nombreuses qui marquaient autrefois un voyage de Paris à Lyon.

M. le baron Raverat donne lecture d'une excursion entreprise sur les limites du Dauphiné et de la Savoie. Il décrit le vieux château de Saint-Michel-de-Vaulserre, situé sur un promontoire, à la jonction du Guiers et de l'Ainain.

Après avoir évoqué des souvenirs fantaisistes des temps passés qu'animent d'une nouvelle vie ces ruines majestueuses, il conduit ses auditeurs dans la gorge de Chailles, célèbre par les aspects sauvages, déserts, tourmentés et d'un pittoresque qui ne le cède à aucune autre contrée de ce pays de la Savoie et du Dauphiné, si aimé des touristes, et dont chaque site rappelle à l'esprit des scènes tour à tour dramatiques et gracieuses, mais toujours très attachantes.

M. Paul Dissard, communique à la Société le résultat des découvertes faites à Saint-Just, vers la place de Trion, à l'occasion des tranchées ouvertes pour la construction du chemin de fer de Saint-Just à Vaugneray et à Mornant. Des débris nombreux de poteries romaines, des verres, des coquillages, des morceaux de marbre, et plusieurs tombeaux de grande dimension ont été mis à jour. Le savant conservateur du musée des Antiques surveille activement les fouilles, et a déjà recueilli une quantité considérable de documents qu'il communiquera à ses collègues, dès que le classement des objets découverts sera opéré.

Ordre du jour de la prochaine séance : Seront entendus : MM. l'abbé Condamin, Vachez, le baron Raverat, Vettard, G. Collin. F. C.

Tribune des Œuvres

LES FRÈRES DE SAINT-VIATEUR. — Mercredi dernier, dans l'église de Saint-Nizier, Mgr Gonindard, évêque nommé de Verdun, prêchait devant une nombreuse assistance, un sermon de charité en faveur de l'Œuvre du Juvénat des Frères de Saint-Viateur.

Nous n'avons pas la prétention de reproduire ici ce long et remarquable discours, dont nous nous bornerons à indiquer les principales lignes. Remontant à l'idée inspiratrice de l'Institut, l'orateur nous montre d'abord l'amitié touchante de saint Just, cet évêque du quatrième siècle, ce solitaire de la Thébaïde, et de Saint-Viateur, son fils spirituel, son enfant bien-aimé, qui s'est attaché à ce père, et meurt sept jours après lui, jeune clerc, avant d'avoir pu gravir les marches de l'autel. Après avoir exquissé la sublimité de la vocation sacerdotale, la grandeur du prêtre, cet ange du

sanctuaire, Mgr en vient à cette humble phalange de pieux clercs et de saints religieux, à qui il applique très heureusement cette parole de l'Écriture : « *Minuisti eum paulo minus ab angelis*, » le Seigneur les a placés immédiatement au-dessous de l'ange.

Ils n'ont pas simplement pour charge le service et l'ornementation du sanctuaire; ils se dévouent encore à l'éducation de la jeunesse, et tel est le double but des clercs de Saint-Viateur, qui remplissent dans nos campagnes le rôle des Frères de la Doctrine chrétienne dans nos villes. J'ai eu l'occasion de les voir à l'œuvre, dit Monseigneur, dans cette humble et noble tâche de l'éducation des enfants de nos villages, et je sais le bien qu'ils font. Ce qui leur manque, ce ne sont pas les ressources intellectuelles, mais les ressources matérielles, et, certes, quand on songe, que malgré l'impipité des temps, ce ne sont pas les enfants qui font défaut à leurs écoles, mais l'argent pour les entretenir, peut-on ne pas conjurer la charité des catholiques de leur venir en aide dans leur œuvre d'évangélisation, de restauration sociale et chrétienne? A notre époque, donner son superflu, ce n'est pas assez; il faut savoir prendre jusque sur son nécessaire.

Nous ne doutons pas que ce discours n'ait valu à l'Œuvre de nombreuses sympathies, et des aumônes abondantes. Son Eminence Mgr le cardinal-archevêque présidait la cérémonie, montrant par sa présence l'estime et la haute protection dont il honore l'Institut de Saint-Viateur. J. S.

Oh! ces Missionnaires!

Savez-vous la cause de toutes nos difficultés au Tonkin? Je suis sûr que vous ne vous en doutez même pas.

— L'éloignement de ce pays? me direz-vous.

- Sottise!
- Les hésitations de nos ministres?
- Sottise!
- Les fièvres?
- Sottise!
- La faiblesse de nos troupes?
- Sottise!
- La mauvaise direction donnée à cette entreprise?

— Sottise! sottise! sottise!

— Mais alors?

— Voyons, cherchez un peu. Devinez. Je vous le donne en quatre! Vous ne trouvez pas? Comment, cette cause ne vous saute pas aux yeux, ne vous crève pas les yeux! O homme peu perspicace, homme de peu de réflexion, homme léger, enfant, naïf, qui ne distingue pas, palpable, manifeste, patente, indiscutable, la grande, la suprême, l'unique cause de tous nos désastres en Orient, la source du sang répandu là-bas, le germe empoisonné du mal, la fissure cachée par laquelle s'est écoulé notre argent!

Sourds! écoutez la vérité! Aveugles, ouvrez les yeux et regardez! Cette source et ce principe de tous nos malheurs (le Progrès les a découverts), ce sont les missionnaires!

Oui, ce sont les missionnaires qui nous empêchent de conquérir le Tonkin!

— Et comment cela?

— Comment cela? Eh! les missionnaires ne portent-ils pas de soutane?

— Eh bien?

— Eh bien! Est-ce que ce n'est pas assez pour effrayer tous les Chinois de la Chine? Est-ce que cela n'a pas suffi à les faire sauver à toutes jambes? Et quand ces doux petits êtres, justement terrifiés, à l'aspect barbare de ces hommes ambitieux, ont entendu dire qu'une armée de Français leur arrivait, croyez-vous qu'il n'y a pas eu de quoi leur donner la chair de poule?

Par Bouddha! songer que tous ces barbares allaient venir en soutane, et avec des théories de despotes sanguinaires et anthropophages, comme c'est coutume chez tous les missionnaires! Brrrrrr!!!

Ah! si au lieu de leur envoyer des bateaux de calotins, dont le but avéré et reconnu d'aillieurs de tous les gens intelligents, est, pour le moins, d'avalier tout crus les jolis petits Chinois avec leur queue intrinsèquement, si nous avions eu l'esprit de leur adresser Louise Michel ou Paule Mink, ou quelque autre fils ou fille de 93, qui leur aurait apporté de petites guilottines pour s'amuser, pas de doute que ces bons Chinois ne fussent en foule venus à récipiscence! Le moyen de n'être pas fasciné par les sublimes principes de 93?

Avec ce moyen-là, voici tout bonnement ce qui serait arrivé : Aujourd'hui, la Chine formerait un département français! Hein! un département de 450 millions d'habitants!

Mais envoyer des missionnaires, faut-il avoir peu d'idées?

— Pourtant, Monsieur, je croyais, jusqu'à ce jour, que les missionnaires nous ont préparé les voies, et je tiens même de plusieurs ministres et de tous nos grands marins qu'ils sont nos plus zélés auxiliaires, tout point de vue religieux mis à part.

— *Ignorantus, ignorantior, ignorantissimus inter ignorantes* que la terre ait portée et portera dans la suite des siècles! Mon ami, les missionnaires ne vont là-bas que pour... je ne sais pas trop pourquoi... mais enfin voilà!

— L'argument est concluant! Mais parlons sérieusement. Vous n'avez pas trouvé, vous ne pouvez pas avoir trouvé une bourde de ce calibre-là dans le Progrès?

— J'ignore, Monsieur, ce que vous qualifiez du nom de bourde; voici textuellement la phrase du Progrès : « IL EST TRÈS PROBABLE, EN EFFET, QUE SI LES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES N'AVAIENT PAS INSPIRÉ AUX PEUPLES ORIENTAUX UNE INVINCIBLE HORREUR DES NATIONS EUROPÉENNES, CELLES-CI N'EUSSENT PAS RENCONTRÉ EN CHINE LES OBSTACLES CONTRE LESQUELS ELLES LUTTENT AUJOURD'HUI, etc. »

Je ne vois pas ce que vous voyez là de si extraordinaire après tout. N'est-ce pas naturel que la doctrine de l'Évangile soulève le cœur d'hommes habitués aux principes si purs du Bouddhisme? Comment voulez-vous, par exemple, qu'une religion où il n'est pas permis de noyer les enfants leur plaise?

Ah! ces missionnaires! ces missionnaires! Bourreaux de nos soldats! va!

Savez-vous quel serait le vrai moyen d'en finir avec cette guerre du Tonkin? Ce serait d'égorger d'abord tous les missionnaires, puis tous leurs adeptes, puis leurs parents, puis leurs amis, puis les amis de leurs amis, et après ça, il n'y aurait plus de guerre du Tonkin, je puis bien vous en répondre.

Oh! ces missionnaires! ces missionnaires! AUGUSTIN RÉMY.

AU
Sablier
GRANDE MAISON DE DEUIL
17, rue de la République
en face de la Banque de France
et 6, rue Bourbon, presqu'à l'angle de Bellecour
LYON

Conférences Populaires

— DONNÉES A MARSEILLE

Les onze conférences données l'année dernière par des hommes éminents, sont réunies en brochures et paginées de manière à former un premier volume.

CONFÉRENCES DE LA SECONDE ANNÉE :

Le Souffle vital d'un peuple et la Question sociale, par M. MARBOT, vicaire général d'Aix.

Description de Pompeï, par M. DE SÉRANON, avocat près la Cour d'Aix (Provence).

La Souveraineté, par M. JUST GUIGOU, doyen de la Faculté libre de Droit.

Le Capital, par M^e HORNOSTEL, avocat du barreau de Marseille.

La cité chrétienne, par M^e BOISSARD, avocat près la Cour d'appel d'Aix.

Ni Dieu, ni Bêtes, par M. l'abbé CHERRIER.

L'action sociale du christianisme, par M. HENRI LAUTARD.

Controverse sur les rapports de l'Église et de l'État, soutenue par les P. P. MAS ET MANUEL.

Le pacte de Tolbac, ou la fortune de la France liée à sa fidélité à Jésus-Christ, par M. MARBOT, vicaire-général d'Aix.

(En vente dans nos bureaux).

Ouvrages de M. l'abbé Freynet recommandés pour la propagande.

La loi du 28 mars 1882 et son commentaire, brochure in-8°, 0,50 c.

La liberté de l'enseignement supérieur en chemin de fer, brochure in-8°, 0,50 c.

Le Sceau divin, 1 vol. in-12, 3 fr.

L'École laïque obligatoire, 2^{me} édition, 1 vol. in-12 — 3 fr.

LAINES

A tricoter & au crochet

Pour œuvre de charité, le 1/2 kil.	4	»
Gris mélangé	5	»
Mérinos et Saxe, écrus	5	»
— toutes nuances	6	»
Cachemire blanc et noir	6	»
Anglaise irrétrécissable, écrue	6	»
— couleurs	7	»
Persan blanc, noir, couleur	7	»
Mohair	7	»

Pêlerines et Fichus, Robes et Manteaux d'enfants
A. ROYANÉ, rue de la Préfecture, 1

Le Salon de Peinture

(Suite.)

En automne de M. Paul Flandrin, est un paysage ravissant, au ciel splendide. Malgré la délicatesse excessive peut-être de tous les détails de cette peinture, nous n'hésitons pas à la classer au premier rang, parmi les meilleurs du Salon Lyonnais.

Il ne faut pas non plus ménager à M. Morel de Voleine, les éloges que mérite son *Torrent de Laussonne*. Nous avons, il y a quelques années, traversé en touriste ce pittoresque torrent, et nous pouvons affirmer que le peintre, notre compatriote, a su rendre avec vérité et poésie ce charmant coin de la Haute-Loire.

Mme Henriette Rouner a brossé un joli petit tableau. Le chat gris et le chien noir qui se chamaillent pendant *Un mauvais quart d'heure*, sont très réussis. Il y a du mouvement, de la souplesse et de l'attitude dans les deux combattants.

Le *Contraste* de Mlle Salanson, représente une très jolie pêcheuse des côtes de Normandie : dans le second plan, la mer et la plage semée de baigneurs. Excellent tableau !

C'est décidément une manie : Mme Adélaïde Salles-Wagner a exposé deux *Baigneuses* fort insuffisamment couvertes, et médiocres, dit-on, comme modelé.

L'Attente de la même artiste, est plus généralement estimée. Une jeune femme très élégamment mise, avec son enfant auprès d'elle, est assise et contemple la mer.

Le *dernier repas*, par M. Fr. Simon, est une collection de jeûs frisés, marquetés, tachetés, d'un assez joli coup d'œil.

Signalons une très jolie *Tête de jeune fille*, par M. Sémenowsky, et les deux tableaux d'un autre Russe, M. Tchoumakoff, *Wassilissa* et *Femme du Directeur*.

M. P. Tillet se surpasse chaque année, et montre une souplesse de talent bien remarquable. Nous le connaissons comme peintre de fleurs ; son paysage *L'île de Rubens, à Pont de Chéry* est très gracieux.

Le *portrait du fiancé*, par M. Van-den-Bos, expose en biais une jeune fille au profil aquilin. Toile médiocre, et bien inférieure à l'autre tableau de M. Van-den-Bos *Dans les Dunes*.

M. G. Villard a peint *Deux intérieurs d'ateliers*. On pourrait se croire dans une salle de dissection, au quai Claude-Bernard, n'était le décor moins lugubre de ces deux ateliers de peinture. Une femme couchée en modèle, étale sa nudité dans chacun de ces tableaux.

N'insistons pas, et passons pour rafraîchir nos pensées et soulager nos yeux, devant les *Fleurs* charmantes de M. Morel et de Mlle Imbert, et arrêtons-nous longuement en face de la magnifique *Prairie* de M. Louis Guy. Tout est ordonné avec un art suprême dans cette ravissante composition. La vigueur des tons, l'harmonie des lignes et la poésie du sujet, rien n'a été négligé.

Les chèvres et les vaches sont dessinées en conscience : les bergers qui dansent, les arbres qui donnent de l'ombre, tout est parfait. Cela repose des postiches, des médiocrités toujours en trop grand nombre dans les Expositions.

Une bonne aquarelle de M. Homo, sous ce titre : *Souvenir du vieux Paris, la rue Tire-Chape*.

Les *Roses* et les *Narcisses* de M. Janco, font honneur à l'École des Beaux-Arts de Lyon.

Les *Dahlias* de M. Jeannin, et les *Roses*, sont traités aussi avec délicatesse.

L'*Albarine, près Chaley*, et la *Gardeuse d'Oies* de M. Karcher, sont d'un goût différent mais très bon, l'*Albarine* surtout.

M. de La Boulaye a peint une scène de genre fort simple, mais dont les types au premier abord un peu vulgaires, sont excellents d'expression. Son *Baptême en Bourbonnais* aurait probablement gagné à être peint dans de plus petites dimensions ; les figures auraient eu plus de délicatesse et la composition serait restée originale.

Deux bonnes études de M. A. Lavièrre, méritent un éloge, c'est une *Tête d'Italienne* et *Une bonne femme*.

La *jeune fille Polonoise* de M. Ch. Landelle est très belle ; il y a un coloris délicat et une finesse d'expression des plus remarquables dans ce type superbe, dont la blancheur blonde ressort délicieusement sous la calotte rouge constellée d'or dont M. Landelle a coiffé son modèle.

On se fait généralement du bonhomme La Fontaine une idée différente de celle que le tableau de M. Leyendecker nous représente. *La Fontaine récitant ses fables* aux nobles marquis, devait avoir l'air moins élégant ; et volontiers on donne traditionnellement au fabuliste une expression plus naïve et plus simple. Après cela, ce n'est pas un portrait qu'a voulu faire M. Leyendecker ; il pourra, quand il voudra, changer la légende de son tableau, qui restera tout de même une bonne chose.

Les *deux jumeaux* de M. Monginot, ne sont ni plus ni moins que deux ravissants petits chats sortant d'une coquille leur museau moustachu et gourmand.

Un Tessinois, M. Monteverde de Lagano (Suisse), nous a envoyé deux bons tableaux : *Il primo nan va Senza* et *Un Angolo del mio paese*.

Le frère Odilon, a exposé *Une étude du jeune Orithologiste* ; ce sont trois nids de linots et de merles avec une loupe de naturaliste. Pour n'être pas dans leur cadre naturel de verdure, ces nids sont dessinés avec art.

Le *portrait de M. P...* par M. Fl. Pereyron, a de sérieuses qualités ; mais pourquoi le modèle a-t-il pris cette pose nonchalante et forcée à la fois ? Quand un portrait est mal posé, c'est bien souvent la faute du peintre. Et puis a-t-on jamais gardé la main dans la poche de son pantalon quand on se fait reproduire, grand comme nature surtout !

La Société des Amis des arts a acheté un certain nombre de tableaux : un des plus jolis est certainement celui de Mme Puyroche-Wagner, *Pommes et Fleurs*.

Si Watebled vendait des raisins comme ceux de Mme Targe, exposés sous le titre de *Septembre*, beaucoup d'Hébreux prendraient la rue de la Bourse pour la Terre-Promise, et s'offriraient pour leur dessert ces gigantesques grappes. Les gros raisins ne sont pas toujours les meilleurs !

TRIBUNES DU TRAVAIL

PLACEMENTS GRATUITS

Bureau : rue Désirée, 6, au 2^e

Pour Hommes, de 11 heures à 1 heure.

Pour Femmes, de 2 heures à 4 heures, jeudi excepté.

ON DEMANDE

On demande un cuisinier célibataire pouvant fournir les meilleures références.

Des apprenties des deux sexes pour passementerie et enjolivures, rétribuées de suite rue Fromagerie, 3, chez M. Grossart.

Une apprentie pour le montage de la chemise fine, rétribuée, montée Saint-Sébastien, 12, au 4^e.

Un ouvrier fondeur en cuivre, à la fabrique de boutons, à Fontaines-Saône.

Des brodeuses pour ornements d'église et une apprentie pour la reliure rétribuée de suite, rue de Jussieu, 13, au 5^e.

Des ouvrières brocheuses et plieuses, chez M. Paris, 30, rue Condé.

Une ouvrière pour broder à la machine les ornements d'église, Mme Jourlin, 7, rue Désirée.

Une apprentie pour le rouet, de 14 à 16 ans, nourrie, mais non couchée, chez M. Toinot, guimpier, 28, rue de Lyon.

Une jeune fille pour apprentie dans une maison de parfumerie, 154.

Un petit jeune homme pour apprenti bijoutier, rétribué de suite, 87.

DEMANDE DE PLACES

Un jeune homme sérieux, 26 ans, connaissant bien la soierie, au courant d'un service d'ouvriers, demande un emploi, bonnes références. 976.

Un jeune homme de 16 ans, bons renseignements, demande place dans épicerie, pharmacie, chocolaterie, désirerait être nourri et couché.

Un ménage jardinier, la femme pouvant soigner vaches et basse-cour, demande une place. 179.

Un ménage, le mari très bon cocher et valet de chambre, la femme très bonne cuisinière, très bons renseignements sur place, demande un emploi. 178.

Une jeune dame, ayant les meilleures références, demande une place de dame compagnie ou de gérante pour commerce quelconque. 217.

Une dame instruite demande à employer quelques heures par jour pour faire écritures, lectures, ou pour tenir compagnie à une personne âgée. 201.

VARIÉTÉS

Une page d'Histoire Lyonnaise sous la Révolution

Le triste sort qui atteignit le couvent des Pères, épargna leur église. Celle-ci, en effet, ne figure pas dans la description du tènement des Augustins mis en vente. Certains termes même de cet acte laissent clairement comprendre que l'édifice sacré demeurait affecté à la célébration publique du culte divin. Chacun connaît l'histoire de ce schisme déplorable que l'Assemblée Nationale essaya d'établir, dans la France chrétienne, par la *Constitution civile du clergé*, votée le 12 juillet 1790 et que l'infortuné Louis XVI, après bien des résistances sanctionna le 24 août suivant.

Cette tentative usurpatrice des droits inaliénables de l'Église catholique ne pouvait réussir pleinement chez une nation comme la nôtre, qu'attachaient au siège de Rome, par des liens indissolubles, les traditions toujours vivantes de sa glorieuse histoire. Mais elle n'en causa pas moins un trouble profond au sein du clergé français, et laissa, pour longtemps des traces douloureuses de son éphémère passage.

Une loi donnée à Paris le 19 juin 1791, déterminait la circonscription nouvelle des paroisses du département de Rhône-et-Loire, rendue nécessaire par l'installation de l'Église constitutionnelle, que la pression tyrannique des autorités de l'époque imposait partout à l'acceptation obligatoire des populations généralement mécontentes et mal disposées pour cette religion de récente facture.

L'article 2 de cette loi concernait les faubourgs de Lyon, dont l'organisation religieuse fut arrêtée comme il suit :

« Il y aura pour les faubourgs de Lyon trois paroisses, savoir : la Guillotière, qui sera desservie sous le nom de Notre-Dame, dans l'église du ci-devant monastère des Picpus.

« La Croix-Rousse, qui sera desservie sous le nom de Saint-Augustin, dans l'église du ci-devant monastère des Augustins réformés, et qui aura pour succursale l'église de Cuire, sous le nom de Saint-Blaise, laquelle cessera de dépendre de la paroisse de Vaise, pour faire partie de celle de la Croix-Rousse, au moyen de quoi la paroisse de Cuire est et demeure supprimée.

« Vaise, qui continuera d'être desservie sous le nom et dans l'église de Saint-Pierre-ès-liens.

En passant au service du culte constitutionnel, notre église perdit donc, pour un temps, son antique consécration à Saint-Denis. Mais si l'on peut regretter cet injuste abandon d'un titre d'origine si respectable on se console, d'un autre côté, par cette considération qu'elle ne dépouillait point en entier l'auréole de ses précieux souvenirs puisqu'elle gardait encore, en son nouveau vocable, comme un écho fidèle évoquant la mémoire des saints moines qui l'avaient élevée de leurs mains.

(A suivre.)

ANTOINE-FRANÇOIS.

MARCHÉS

GRAINS

Blés. — Marché faible à Lyon et plutôt en baisse, La hausse qui avait eu lieu à la suite du vote de la Chambre, avait été trop irrégulière pour durer et cette baisse était à prévoir. Les quantités offertes sont peu importantes :

Blés nouveaux du Dauphiné. 22 » à 22 25
— du Lyonnais. 22 25 à 22 50
Les 100 kilog. rendu à Lyon.

Blés du Bourbonnais. 22 75 à 23 50
— Nivernais. 22 75 à 23 25
— Bourgogne. 22 50 à 23 75
— Buisson de Vaucluse. 22 » à 22 25
— Tuzelles. 24 50 à 24 25

Si maintenant on jette un coup d'œil sur certains marchés circonvoisins, on constate une hausse appréciable de 25 et 50 cent., 1 fr. même à Bourges, 23 fr., Joigny 24-25 fr. les 120 kil., Nevers, 22,50, Orléans, 23-26,50, les 120 kil., Senecey-le-Grand, 21,50.

Blés de Bresse. 22 50 à 23 »
Seigles. — Sesoutiennent à grand-peine 15 75 à 16 25
Avoines. — Bien tenues et plutôt en hausse :

Dauphiné, 19 à 19 50. — Bourbonnais 20,25. — Bresse 19 à 18,75. — Bourgogne, 19 à 19,25.

Sons. — Restent bien tenus, 1^{er} choix, 11. — Ordinaires, 10 75.

Farines. — Grandes variations suivant les régions.

Nous donnons les cours officiels de Lyon :

Farine de commerce 1 ^{re} .	les 125 k.	42 50	43 50
— — — ronde.	—	35 50	36 50
— de boulangerie 1 ^{re} .	—	44 »	45 50
— — — ronde.	—	37 »	39 »
Maïs.	—	17 »	19 »
Sarrasin.	—	17 50	18 50
Haricots blancs nains.	—	28 »	32 »

GRAINES FOURRAGÈRES ET OLÉAGINEUSES

Graines de trèfle de France nouvelles. les 100 k. 108 » 100 »
Graines de luzerne de France nouvelles. — 115 » 115 »

FOURRAGES

Foins. — Vente difficile, la qualité étant généralement défectueuse :

Foin de Bourgogne	les 125 k.	12 »	12 50
— de pays.	—	9 »	10 50
Paille de froment.	—	7 50	7 75
— de seigle.	—	7 75	8 »

BESTIAUX

Bœufs. — Légère hausse, — quelques bons italiens 153 fr.; des bressans, 160; des bourbonnais et quelques charolais, 158 fr. — en moyenne, 1^{re} qualité, 160; 2^e, 148; 3^e, 135.

Veaux. — Egalement en hausse, 98 à 110, suivant qualité.

Moutons. — Légère hausse que n'ont pas voulu accepter messieurs de la boucherie, a aussi un certain nombre d'animaux sont-ils restés invendus : prix extrêmes 145 à 185.

Porcs. — Décidément les petites pièces jouissent de la meilleure demande, elles sont allées à 120 fr. Les grosses pièces, peu nombreuses d'ailleurs ont atteint 114; prix moyens 1^{re} qualité, 118; 2^e 114; 3^e 110.

VINS

Très peu de vente. Environs de Mâcon, 120, 130, et même 140 les 215 litres, nus.

Baujolois, 160 et 180 fr.

Bourgogne. — Les négociants ont entre les mains tous les vins de quelque valeur. Il ne reste plus que quelques petits vins; les beaux crus encore aux mains propriétaires sont tenus à des prix inabordablement élevés.

THURIAF LEPENDU.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

CHAPELLERIE

La maison **RIVIER Soeurs**, rue Centrale 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80, à Lyon, engage les Dames qui veulent se coiffer — elles et leurs enfants — avec goût et à bon marché à visiter ses magasins. Elles seront étonnées de trouver un si grand choix de coiffures garnies depuis 3 fr. et non garnies à tous prix.

Grand assortiments de chapeaux pour fillettes et garçonnets

LA LIBRAIRIE SCOLAIRE

J^H CHANARD

LYON — 8, rue du Peyrat, 8 — LYON

Envoie son catalogue de librairie et de papeterie, franco et sur demande, aux institutions religieuses.

Un commerce lucratif et en pleine activité, gagnerait considérablement à pouvoir étendre ses relations par quelques voyages fréquents dans les départements limitrophes. On cherche, dans ce but, un ASSOCIÉ avec apport de 70 à 80.000 fr. On lui laisserait le choix entre les déplacements ou la direction de la maison centrale.

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

Enregistré à Lyon,

1885.

Pour légalisation de la signature du Propriétaire-Gérant, Pour le Maire de la ville de Lyon, l'Adjoint délégué,